

SUMIFLY® DO





Protection naturelle, performance professionnelle

L'efficacité du champignon entomopathogène

Sumifly est un insecticide biologique à base de spores du champignon entomopathogène Paecilomyces fumosoroseus souche Fe9901. Cette souche est hautement pathogène contre différentes espèces d'aleurodes et de thrips. Elle est active à tous les stades de développement et en particulier sur les œufs et les larves. Sumifly a été développé sous une formulation spécifique OD (suspension huileuse) pour améliorer l'efficacité, la stabilité et le stockage.

Une solution respectueuse de l'environnement et sans danger

Paecilomyces fumosoroseus est un champignon entomopathogène naturellement présent dans le sol. Respectueux de l'environnement, il peut être utilisé en agriculture conventionnelle, biologique et biodynamique et est compatible avec la PBI. Sa capacité à réguler durablement les populations de ravageurs sans engendrer de résistance connue lui confère un atout maieur.

Ref 302316 Format : flacon de 1L AMM N°2230029

Produit à usage professionnel soumis à la détention d'un Certiphyto en cours de validité



MODE D'ACTION SUMIFLY

1. ATTACHEMENT

Au contact, les spores du champignon identifient la cuticule de l'insecte et s'y attachent grâce à une interaction hydrophobe entre la paroi de la spore et la couche la couche lipidique de l'épicuticule.

2. GERMINATION

Les spores germent sur l'insecte. L'hyphe pénètre dans les matrices de cire, de chitine et de protéines de la cuticule. L'insecte cesse de s'alimenter ou de se reproduire dans les 10h qui suivent l'application.

3. CROISSANCE

P. fumosoroseus pénètre la cuticule de l'hôte, la multiplication fongique apparait par la formation d'hyphes. La libération d'enzymes provoque une paralysie musculaire en 24h et finalement la mort de l'insecte en 72h.

4. SPORULATION

La sporulation se produit dans les 72 heures Dans des conditions d'humidité relative élevée (>50%), le champignon peut se développer à l'extérieur de l'insecte et produire de nouvelles spores infectieuses.

Formulation et conditionnement

Sumifly est disponible en format de 1L sous une formulation OD (dispersion huileuse) qui contient 1,0 x 10°CFU/ml (min 5x10°). Elle est de couleur noire brunâtre et a une odeur caractéristique des huiles végétales. Cette formulation unique offre un niveau d'efficacité optimisé, une manipulation facile par les applicateurs et une longue stabilité au stockage.

Conditions d'utilisation

- Convient à tout moment du cycle de la culture
- Commencer le traitement dès l'apparition des premiers symptômes
- Au moins 3 applications tous les 5 à 7 jours ou tous les 3 à 4 jours en cas d'infestation sévère
- Le traitement doit être dirigé vers toutes les zones de la plante où l'insecte se nourrit, éclot et vit
- L'uniformité de la pulvérisation est importante car Sumifly agit par contact
- La température optimale pour le développement du champignon est de 20°C à 30°C, avec une humidité supérieure à 60 %
- La température de la bouteille du produit doit être proche de celle de l'eau utilisée
- Eviter les températures élevées et les rayons UV intenses

Conditions de stockage

Stocker le produit dans une enceinte réfrigérée dédiée, à une température inférieure à 4°C pour une durée n'excédant pas 36 mois, ou à une température inférieure à 26°C pour une durée n'excédant pas 2 ans.

Dosage

- Dose minimum par application: 1,25 L/ha
- Dose maximum par application: 2,5 L/ha
- Volume de bouillie de 500 à 1000 L/ha selon la culture

	Dose produit L/ha	
Volume d'eau (L/ha)	Faible infestation 🌡	Forte infestation 🐞 🐞
	Concentration à 0, 125%	Concentration à 0,250%
500	N/A	1,25
1000	1,25	2,5

Consignes d'application

- Agiter le produit dans son emballage avant utilisation
- Remplir le réservoir avec de l'eau jusqu'à ½ ou ¾ du volume total à appliquer. Lorsque le dispositif d'agitation est en marche, verser la quantité nécessaire du produit et garder en agitation continue jusqu'à l'obtention d'une suspension homogène
- Pulvériser immédiatement après la préparation de la bouillie
- Il est recommandé d'appliquer le produit quand le rayonnement solaire est faible et dans des conditions de forte humidité relative, de préférence le matin ou en fin d'après-midi

AMM N°2230029

Homologué en culture sous abri : tomate, aubergine, cucurbitacées, poivron et piment, cultures florales et plantes vertes, légumineuses potagères



La société Biobest France est agréée pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels Organisme certificateur Bureau Veritas - Agrément PA01529"

